

COMMISSION DEPARTEMENTALE STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 28 Octobre 2020

Présents : Serge SUBIAS (Président) – Elodie LEFEBVRE - Barthélémy OYHENART – Stéphane REUTIN – Matthieu RABBY

Absents excusés : Jérôme JAYMES - Sylvie OYHENART – Philippe PARTIE

Invité : Michel LACOUÉ NEGRE (Secrétaire Général).

La séance est ouverte à 19 H 00

1) Anomalies enregistrement des licences d'arbitres

- BAIGTS BERENX : Jessie HAROUCHE, licence enregistrée le 07/09/2020
- TARON SEVIGNACQ : Yassine BOUHRAM, licence enregistrée le 03/09/2020 (retard dossier)

Décision de la Commission : après rappel de l'article 33 a) du Statut de l'Arbitrage aux arbitres et aux clubs (date butoir de renouvellement au 31 août), à titre exceptionnel, **la couverture est accordée.**

2) Clubs en infraction aux règles du Statut de l'Arbitrage au 28 Octobre 2020

- **MOURENX BOURG** : manque un arbitre
- **LAHONTAN** : sans arbitre mais un candidat inscrit

Décision de la Commission : En application de l'article 41 du Statut de l'Arbitrage, ces deux clubs pourraient être en infraction au 28 juin 2021, sauf régularisation avant fin janvier 2021. La Commission procédera à une **vérification lors de sa prochaine réunion.**

3) Cas particulier

- PAU F.A. BOURBAKI : demande le rattachement au club de Brahim KHALIFI (né le 01/01/1995 au Maroc) qui vient d'arriver dans la région paloise. Il couvre actuellement le club J. S. Lille dans le District de Flandres.

Décision de la Commission : en respect de l'article 33 c) du Statut de l'Arbitrage, **demande validée.**

Remerciements à Jean Claude SEGRESTAA et Hubert LEHER pour leur travail effectué sur les désignations.

L'Ordre du jour étant épuisé,
Le Président lève la séance à 19 H 22.

Le Président de la CDSA,

Serge SUBIAS



District de Football
des Pyrénées-Atlantiques